











Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers, projet soutenu par l'Auberge des Migrants, à Calais, Pas-de-Calais - Avril 2022

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière Franco-britannique *.

Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels :

 Au moins 127 expulsions de lieux de vie informels	 Au moins 219 tentes et bâches saisies
 Au moins 6 arrestations lors des expulsions	 Au moins 42 mineur.e.s isolé.e.s rencontré.e.s **
 Au moins 31 duvets et couvertures saisis	 Au moins 5 sacs saisis
 Au moins 1 objet de valeur saisi	 Au moins 1 expulsion avec mise à l'abri forcée

Dans le cadre de la politique « d'évitement des points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 19h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ ou affaires personnelles. Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.

HRO a constaté une augmentation des opérations d'expulsion depuis 2020.

Le 11/04, HRO a enregistré une opération de démantèlement à grande échelle, malgré la présence d'une boîte aux lettres aux noms des habitant.e.s du lieu de vie informel rappelant la voie légale pour mener une expulsion dans le respect des droits de la défense.*** Contrairement à la loi, les personnes n'ont pas été prévenues en amont ; toutes les affaires personnelles ont été également saisies.****



Durant les opérations d'expulsions, les membres de HRO ont été témoins d'intimidations violentes envers les personnes exilées. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous avons documenté entre autres les faits qui suivent.

Le 02/04, deux agents de la PAF ont escorté une personne vers leur voiture, qui ne comprenait pas la base légale de son arrestation, et non plus la raison pour laquelle ils essayaient de lui arracher son sac des mains. Un agent lui a dit : "quoi qu'il arrive vous allez monter avec nous alors autant que ça se passe bien". Les agents, en forçant à faire entrer la personne dans la voiture, l'ont agrippée violemment par le bras, et son épaule a cogné contre le véhicule. Ensuite, un troisième agent est intervenu pour bloquer la personne et lui passer les menottes. Le 08/04, la Commissaire adjointe a pris en photo les personnes exilées lors d'une opération d'expulsion. Les forces de l'ordre ont également refusé la demande d'une personne exilée qui voulait récupérer ses affaires saisies. Le 10/04, deux personnes ont été réveillées par la police alors qu'elles étaient encore dans leur tente, puis interrogées, fouillées et arrêtées par la PAF. Le même jour, un CRS a filmé à plusieurs reprises avec son téléphone personnel les personnes expulsées qui déplaçaient leurs tentes ; un autre CRS a pris également en photo le lieu de vie avec son portable. Le 16/04, la police a crié aux personnes expulsées : "oooooh let's go" sans présence du traducteur. Le 21/04, deux habitants ont été empêchés de récupérer leurs affaires par les forces de l'ordre. Le 23/04, les CRS ont secoué les tentes pour réveiller les personnes qui se trouvaient à l'intérieur. Le même jour, un CRS a dit à une personne expulsée qui déplaçait sa tente "n'oublie pas ta maison", les autres CRS autour de lui rigolaient.

Harcèlement des observateur.rice.s lors des expulsions :



8 tentatives d'intimidation:

HRO a enregistré une augmentation des entraves aux observations : les périmètres arbitrairement mis en place avaient pour seul but d'empêcher les observateur.rice.s de documenter.

Le 10/04 et le 27/04, les forces de l'ordre ont imposé un périmètre afin d'empêcher HRO de se rapprocher trop de l'opération d'expulsion, alors que des promeneurs et des vélos n'y ont pas été soumis et pouvaient passer sans problème. Le 16/04, un policier a filmé l'équipe HRO avec son téléphone personnel en affirmant : "elles filment, alors je vais les filmer aussi". Le 23/04, l'équipe HRO a demandé au Commissaire pourquoi une des personnes expulsées ne pouvait pas récupérer sa tente avec ses affaires personnelles à l'intérieur, alors que l'opération de police était encore en cours. En réponse, les forces de l'ordre ont encerclé et escorté les membres HRO, en affirmant : "vous n'avez rien à demander madame" et "vous n'êtes pas mon responsable hiérarchique". Le 25/04, quand HRO a demandé la base légale de l'expulsion au chef de l'opération, il a répondu : "vous connaissez mon grade, non mon nom, ne vous étonnez pas qu'après on ne réponde pas à vos questions". La police a filmé les observateur.rice.s HRO 9 fois, dont au moins 4 fois avec leur téléphone personnel.

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

** Nombre de MIE auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par les associations (non mandatées par le département) au mois d'avril alors qu'ils étaient en situation de rue (source : ECPAT). Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller-vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.

*** Opération rapportée par des associatifs.

**** Lors de chaque opération d'expulsion, les affaires personnelles des personnes exilées sont saisies par les agents de la société privée APC, mandatée par l'État, sous la supervision des forces de l'ordre. Preuves partagées sur nos réseaux sociaux (instagram: @Humanrightsob, twitter: @HumanRightsObs).